

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 3 juin 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine, la Préposée au Greffe, Pauline Montreuil et Normand Légaré, Directeur de l'Urbanisme sont également présents.

Monsieur Steeve Talbot, vérificateur de la firme Deloitte & Touche ainsi que madame Germaine Pelletier, Directrice des finances pour la Municipalité de Shannon, sont invités à déposer le rapport financier 2012 de la Municipalité au publique.

#### **1) Ordre du jour**

81-06-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur consentement unanime, le conseil choisit de traiter le point 14.1 en priorité :

#### **14.1 Rapport du trésorier, Rapport des vérificateurs et Rapport financier 2012 de la Municipalité (devancé)**

82-06-13 *CONSIDÉRANT* le dépôt et la lecture du projet des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012 préparé par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche ;

*CONSIDÉRANT QUE* les états financiers consolidés de la Municipalité démontrent que l'année se termine avec un excédent de l'exercice de 215 455\$ ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet des états financiers est fidèle aux livres de la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé et préparé par les vérificateurs, les états financiers de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2) Adoption de procès-verbaux****2.1 Séance régulière du 6 mai 2013**

83-06-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2.2 Procès-verbal de correction de la résolution 76-05-13 concernant la vente pour non-paiement des taxes**

DÉPÔT

**PROCÈS-VERBAL** de correction de la résolution numéro 76-05-2013 retirant la propriété située au 231, boulevard Jacques-Cartier de la procédure de la vente pour non-paiement de taxes.

Une erreur s'est glissée malencontreusement lors de l'inscription de numéro de lot au 3<sup>e</sup> considérant ainsi qu'à la proposition.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

**DÉCLARATION**

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, 6 mai 2013 et plus particulièrement de la résolution numéro 76-05-2013 de manière à corriger ce numéro de lot aux deux endroits et doit se lire 4 366 946 au lieu de 4 369 651.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

**3) Urbanisme****3.1 Rapport des permis et certificats du mois de mai 2013**

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de mai 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

**3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM13-139 concernant le 327, chemin de Wexford – Autorisation d'empiètement d'un cabanon en cour avant – zone RU-60 - Prise en considération de la recommandation du CCU**

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

84-06-13

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM13-139 déposée par M. Christophe Paquin, propriétaire du lot 4 367 086 situé au 327, chemin de Wexford, zone RU-60 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande a pour effet de régulariser l'implantation du garage détaché empiétant de 2 mètres en cours avant, tel que représenté sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Daniel Ayotte en date du 21 mars 2013 sous ses minutes 7934 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le *Règlement de zonage* (352) stipule qu'un garage détaché doit être localisé en cours arrière ou en cours latérale ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande a également pour effet de régulariser l'implantation de la résidence localisée à 5,78 mètres de la ligne arrière de propriété ;

84-06-13

*CONSIDÉRANT QUE* le *Règlement de zonage* (352) stipule qu'une résidence doit être située à 10 mètres de la ligne arrière dans la zone RU-60 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le propriétaire subit actuellement un préjudice par la non-conformité de son garage et de sa résidence car la vente de sa propriété est bloquée ;

*CONSIDÉRANT QUE* ces erreurs d'implantation ont été constatées par l'arpenteur-géomètre suite à la réalisation du certificat de localisation et que les travaux de construction ont été réalisés de bonne foi ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'application d'une telle dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de jouissance des propriétaires voisins ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-139 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-139.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.3 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC13-002 pour un chalet de villégiature, zone F-47, lot 4 586 816 – Prise en considération de la recommandation du CCU**

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de la demande. Plusieurs commentaires sont formulés par l'assistance.

85-06-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur les usages conditionnels* (421) adopté le 5 mars 2012 ;

*CONSIDÉRANT QUE* 9205-1424 Québec inc., propriétaire du lot 4 586 816, situé dans la zone F-47 a déposé une demande d'usage conditionnel pour permettre la construction de chalets de villégiature ;

*CONSIDÉRANT QUE* la résolution 04-05-2013 du Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande d'usage conditionnel UC13-002 conditionnellement à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions suivantes :

- 1 - Une bande de 30 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservée en bordure des cours d'eau dont le Leddy's Brook ;
- 2 - Un rayon de 50 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservé au pourtour des puits municipaux ;
- 3 - Le déboisement est interdit à l'intérieur d'une bande de 100 m des cours d'eau dont le Leddy's Brook ;
- 4 - Les milieux humides identifiés au plan d'ensemble doivent être protégés avec la réglementation applicable ;
- 5 - Les eaux usées doivent être acheminées vers un système de traitement secondaire avancé ou un système de traitement tertiaire ;
- 6 - Les systèmes de traitement des eaux usées avec rejets dans l'environnement sont spécifiquement prohibés ;

- 85-06-13
- 7 - Le forage de puits tubulaires est spécifiquement prohibé et le Comité recommande que l'alimentation en eau potable s'effectue sans recours à des ouvrages de captage individuels ;
  - 8 - Les terrains de villégiature doivent avoir une superficie minimale de 10 000 m<sup>2</sup> ;
  - 9 - Les chalets de villégiature doivent avoir une superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> ;
  - 10 - Les chalets de villégiature ne doivent pas être pourvus de cave ou de sous-sol et doivent être construits uniquement sur des piliers ;
  - 11 - Tout chemin d'accès doit demeurer privé ;
  - 12 - Toute traverse de cours d'eau doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur ;
  - 13 - L'ensemble des dispositions de la réglementation d'urbanisme doit être respectée.

*CONSIDÉRANT* QU'un avis public a été affiché le 16 mai 2013 à l'extérieur du complexe municipal, au Shannon Hall, à l'endroit concernée, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la consultation publique du 6 juin 2013, tel que requis par l'article 145.33 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* ;

*CONSIDÉRANT* la tenue d'une consultation publique de ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde l'usage conditionnel UC13-002, conditionnel à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions susmentionnées du CCU amendées comme suit :

Condition 1 du CCU :

- 1 - « Une bande de 30 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservée en bordure des cours d'eau dont le Leddy's Brook ; »

Est modifié par le Conseil pour se lire :

- 1 - « Une bande de 30 m est conservée, sans usage conditionnel, en bordure de la rive des cours d'eau dont le Leddy's Brook ; »

Condition 2 du CCU :

- 2 - « Un rayon de 50 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservé au pourtour des puits municipaux ; »

Est modifié par le Conseil pour se lire :

- 2 - « Un rayon de 50 m pour fins de villégiature est conservé au pourtour des puits municipaux ; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics****4.1 Autorisation d'ajouts au contrat de rénovation du centre communautaire adjudgé en 2012 à Construction McKinley inc., pour divers travaux complémentaires, au montant de 3 390\$, plus taxes**

86-06-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'appel d'offres AO12-170 pour effectuer les travaux de réfection de la façade du Centre communautaire de Shannon ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 163-09-2012 octroyant le contrat à Construction McKinley inc. ;

*CONSIDÉRANT QUE* nous jugeons que divers travaux complémentaires incluant mais non limité aux réparations du béton sur la galerie et la descente pour handicapés devraient s'ajouter au contrat de réfection de la façade du Centre communautaire de Shannon ;

*CONSIDÉRANT QUE* le montant de ces travaux supplémentaires est estimé de moins de 10 000\$ ;

*CONSIDÉRANT QUE* Construction McKinley inc. estime ces travaux à 3 390\$, taxes en sus ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise un ajout au contrat de Construction McKinley au montant de 3 390\$, taxes en sus, pour les travaux complémentaires de la façade du Centre communautaire de Shannon ;

*ET QUE* le Conseil autorise les crédits supplémentaires pour cet ajout et que ceux-ci soient payés à même le fonds général et les revenus de 2013 non anticipés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Adjudication d'un contrat à Diane Gervais, architecte, au montant de 16 500\$, plus taxes, pour l'élaboration des plans et devis de la nouvelle bibliothèque**

87-06-13

*CONSIDÉRANT* l'adoption du *Programme triennal d'immobilisation* de 2013-2014-2015, résolution 11-01-2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le PTI ainsi que le budget 2013 prévoient la construction d'une bibliothèque municipale ;

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 65-05-2013 autorisant le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de lancer un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'architecte pour la préparation des plans et devis de la nouvelle bibliothèque municipale ;

87-06-13

*CONSIDÉRANT QUE* sur trois (3) invitations, une soumission a été reçue, soit :

	<u>Plan et Devis</u>	<u>Tarif horaire pour visite</u>
ABCP Architect	--	--
Diane Gervais Architecte	16 500\$	62.50\$
Onico inc. Architect	--	--

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, Diane Gervais Architecte au montant de 16 500\$, taxes en sus, pour les plans et devis de la bibliothèque et un tarif horaire de 62.50\$ pour la visite des lieux ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général d'approprier ce montant à même budget d'immobilisations ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Shannon pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Adjudication d'un contrat à PAVCO inc., au montant de 159\$ la tonne métrique plus taxes, pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité**

88-06-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 63-05-2013 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour les travaux de pose du béton bitumineux sur plusieurs rues de la Municipalité de Shannon pour l'année 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2013 est estimé à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$ ;

*CONSIDÉRANT QUE* la moyenne budgétaire annuelle depuis 3 ans est de 30 000\$ pour une quantité moyenne de 180 tonne métrique ;

*CONSIDÉRANT QUE* suite à cinq (5) invitations, deux (2) soumissions ont été reçus :

P.E. Pageau inc.	--	\$ tm
Béton Provincial (Pavage U.C.P.)	--	\$ tm
Bleau terrassement et pavage	--	\$ tm
Pavco inc.	159.81\$	tm
Pavage Rolland Fortier inc.	198.75\$	tm

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

88-06-13

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Pavco inc. au montant de 159.81\$ la tonne métrique pour l'année 2013 pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité de Shannon, conformément à l'appel d'offres AO13-205 ;

*ET QUE* le Conseil autorise les dépenses en conséquence, taxes en sus, et que celles-ci soient payées à même le fonds général compte tenu des crédits appropriés au budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.4 Adjudication d'un contrat à Génivar inc., au montant de 12 500\$ plus taxes, pour la préparation et l'élaboration des plans et devis des travaux d'élargissement de certaines portions du chemin de Dublin**

89-06-13

*CONSIDÉRANT QUE* le PTI et le budget 2013 prévoit des travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* le Programme d'infrastructures Canada-Québec financé par le programme Taxe sur l'essence et contributions du Québec (TECQ) ;

*CONSIDÉRANT QU'*une partie des quatre (4) kilomètres du chemin Dublin entre la limite municipal ouest et la vélo-piste Jacques-Cartier doit faire l'objet d'amélioration de la sécurité et de renforcement de la chaussée ;

*CONSIDÉRANT* l'appel d'offre AO13-240 par invitation lancé par M. Pierre Bédard, directeur des Travaux publics pour les plans et devis de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

*CONSIDÉRANT QUE* suite à cinq (5) invitations, quatre (4) entrepreneurs ont déposé des soumissions :

	<u>Soumission</u>
Genivar	12 500\$
Dessau inc.	19 200\$
CIMA+	21 000\$
Groupe conseil Roche Ltée	41 891\$
BPR inc.	--

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix,

*APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Genivar au montant de 12 500\$, taxes en sus, pour les travaux d'ingénierie pour le renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, tel que prévu dans les crédits appropriés du budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Parcs et Loisirs**

Monsieur le conseiller Claude Lacroix nous avise que les travaux du parc de la rue Oak débuteront dès la semaine prochaine avec l'installation des jeux.

Madame la conseillère Sophie Perreault nous avise qu'il y aura une sortie de paintball le 6 juillet pour les 13 à 20 ans.

**6) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

**7) Sécurité publique et Incendies**

**7.1 Autorisation d'embauche de madame Renée-Claude Turcotte, monsieur Alex Dubois, madame Alexandra Guité, madame Marie-Soleil Pelletier, madame Catherine Claveau, monsieur Reggie Martel et monsieur Sylvain Martineau aux postes d'agents de sécurité, à titre d'occasionnels, pour la période du 20 juin au 3 septembre 2013, au Service de Sécurité**

90-06-13

*CONSIDÉRANT* la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité ;

*CONSIDÉRANT* l'offre d'emploi publiée pour sept candidats en technique policière pour l'été 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les sept (7) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants de 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon crée quatre (4) postes d'agent de sécurité public ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche les sept (7) personnes sous-mentionnées comme agents de sécurité temporaires/saisonniers attirées aux parcs municipaux pour l'application des règlements municipaux, sur appel et selon l'horaire établi par le Directeur des Travaux publics, soit :

Renée-Claude B. Turcotte  
Marie-Soleil Pelletier  
Sylvain Martineau

Alex Dubois-Bélanger  
Catherine Langlais-Claveau

Alexandra Guité  
Reggie Martel

*QUE* Sylvain Martineau et Renée-Claude B. Turcotte soient nommés superviseurs et reçoivent la prime prévu en conséquence ;

*ET QUE* la rémunération des employés du Service de Sécurité soient fixée conformément aux crédits alloués au budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Autorisation d'embauche de messieurs Joseph Power et Gabriel Gilbert aux postes d'agents de stationnement, à titre d'occasionnels, pour la période du 20 juin au 3 septembre 2013, au Service de Sécurité**

91-06-13

*CONSIDÉRANT* l'offre d'emploi publiée pour deux préposés au stationnement pour l'été 2013 ;

*CONSIDÉRANT* la plage horaire variée toute au long de la semaine ;

*CONSIDÉRANT QUE* les deux (2) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants de 2013 ;



91-06-13

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche les deux (2) personnes sous-mentionnées comme préposés au stationnement temporaires/saisonniers, soit :

Joseph Power

Gabriel Gilbert

*ET QUE* la rémunération des préposés au stationnement soient fixée conformément aux crédits alloués au budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8) Environnement et Hygiène du milieu****8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller Mario Lemire nous signale que depuis que la collecte des matières organiques en bacs bruns a débuté; il y a une bonne réponse à ce service.

**8.2 Aqueduc et égout**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**8.3 Conseil de bassin versant**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**9) Culture et vie communautaire**

Madame la conseillère Lucie Laperle nous avise que les nouvelles heures de la bibliothèque ont été très appréciées par les utilisateurs. Il y a eu 29 nouveaux membres ce mois-ci, pour un total de 1760. Un total de 103.25 heures a été travaillé par 16 bénévoles.

Il y aura une réunion du Comité Consultatif des Familles et des Aînés le 12 juin et un avant-projet sera proposé aux conseillers.

**10) MRC de la Jacques-Cartier**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**11) Correspondance**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de mai 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**12) Comptes**

92-06-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
A.D.M.Q.	cotisation et congrès annuel 2013	1 368.21 \$
Acklands Grainger	fournitures et équipement - incendies	688.40 \$
Adsum	Guide Valcartier - publicité	1 034.78 \$
Agence du Revenu Canada	DAS - mars	17 344.90 \$
Alain Castonguay	intervention - incendies - congrès des chefs	891.40 \$
Aquatech	honoraires professionnels - aqueduc - avril et mai	2 624.81 \$
Archambault	achat de livres	2 786.52 \$
Ass. des Bibliothèques Publiques du QC.	cotisation 2013	289.84 \$

92-06-13

Atco Structures & Logistics	location - bureau de chantier	459.90 \$
Bayard Presse Canada Inc.	abonnement - biblio	81.75 \$
Bell Canada	téléphones	2 849.37 \$
Bell Mobilité	cellulaires	933.26 \$
Bon Air Réfrigération Inc.	honoraires professionnels - hôtel de ville	356.42 \$
Brigitte Olivier	fournitures	41.30 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy	formation - incendies	103.48 \$
Cam-Trac Bennières	Achat équipement voirie	7 223.16 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour parcs et voirie	3 742.14 \$
Capitale en Fête	Summerfest	13 753.31 \$
Carrières Québec Inc.	travaux de voirie	1 409.84 \$
Carrière Union	criblure de pierre - terrain baseball	1 583.79 \$
Centre de téléphone mobile	réparations - incendies	3 698.40 \$
Centre Mécanique Shannon	Réparations camion - voirie	767.83 \$
Centre routier St-Marc Inc.	entretien - freightliner	682.67 \$
Concepts Gingras Inc.	Toilettes - parcs	1 471.68 \$
Consortium Roche-Hydrosys	Hon. professionnels - projet de Shannon Power	84 334.06 \$
Cyr Ouellet	pourboire - incendies	10.00 \$
Deloitte S.E.N.C.R.L.	Hon. professionnels - projet de Shannon Power	46 010.30 \$
Deschenes	fournitures pour parcs	211.57 \$
Delage Landen	timbreuse	258.69 \$
Dino Perreault	remboursement - achat de fournitures	6.29 \$
Distribution Brunet Inc.	sacs d'asphalte et fournitures - voirie	3 728.89 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	eau/lait, etc.	95.75 \$
DPOC - Postage on call	achat de timbres	2 500.00 \$
Drolet Ressorts	Réparation camion - voirie	701.58 \$
E.B.Q.M.	photocopieur	461.37 \$
Échelles C.E. Thibault Inc.	pièces - incendies	33.80 \$
École nationale des pompiers Québec	Examen PI-SII incendies	434.00 \$
E.M.R.N.	équipement	319.50 \$
Entreprises Hugo Girard Inc.	contrat - hommes fort - Summerfest	5 748.75 \$
Équipements LAV Inc.	location - équipement Voirie	1 920.02 \$
Esri Canada	honoraires professionnels - ArcGIS	1 227.00 \$
Événements André Auger	party des bénévoles	3 822.92 \$
Excavation Lily Rose Inc.	poussière de pierre - terrain de baseball	689.86 \$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	recharge - extincteurs	194.02 \$
Fertilec	engrais, etc...	778.00 \$
F.Q.M.	formation et inscription	850.82 \$
Groupe Altus	honoraires professionnels - espaces verts	57.49 \$
H/G Électrique Inc.	réparations - édifices et poste 25	2 489.01 \$
Hydro-Québec	éclairage et postes de pompes, etc.	15 795.67 \$
Imprimerie Nicober Inc.	fournitures - biblio	1 879.85 \$
Industries Lam-é	habits pluies, vestes de sécurité etc. pour la voirie	482.84 \$
Jacques Pelletier	Publicité Voitures Anciennes	200.00 \$
Jean-Paul Côté Inc.	produits pour les puits - aqueduc	336.88 \$
Johanne Demers	formation	46.88 \$
Jonathan Perron	formation	33.91 \$
Laboratoire Hygienex	fournitures pour les édifices	232.25 \$
Latulippe	bottes, pantalons, etc.. voirie	855.00 \$
Le Portobello	traiteur - party des bénévoles	2 517.38 \$
Le Soleil	appel d'offre - rue Rochon	729.52 \$
L'Heureux Inc.	fournitures pour garage	147.52 \$
Librairie La Liberté Inc.	livres	414.96 \$
Lindsay Roach	achat de fournitures	154.90 \$
L.V.M. Inc.	Hon. professionnels - réfection ch. de Wexford	5 399.12 \$
Magazine Protégéz-Vous	renouvellement - revue	45.99 \$
Maison Anglaise	Livres	387.22 \$
Marius Garon Inc.	Réparations tracteur Gazon - Voirie	167.29 \$
Martine Tremblay	fournitures - Winterfest	198.32 \$
Matrec	location - conteneurs	80.48 \$
Maxxam analytique Inc.	testes d'eau	577.17 \$
Merrill Allard Pétroliers	Produits Pétroliers	2 817.88 \$
Metro Excavation Inc.	travaux de voirie	188.18 \$
Michel Filion, Relieur	Honoraires professionnels - biblio	323.70 \$
Micheline Vallières	formation	56.11 \$
Ministère de la Sécurité Publique	1 <sup>e</sup> versement	263 446.00 \$
Moisan Marketing	journal Shannon Express - mai	4 413.89 \$
MRC de La Jacques-Cartier	Mises à jour	30 151.05 \$
Nathalie Lagacé	honoraires professionnels - examens - pompiers	60.00 \$
Net Plus Inc.	Contrat d'entretien - bâtisses	2 529.45 \$

Ordre des urbanistes du Québec	formation	800.00 \$
Orizon Mobile	Système de communication	473.59 \$
Pagenet	pagettes	5.86 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & Assoc.	Honoraires professionnels - Huissiers	565.00 \$
Patates Plus	pompiers	96.98 \$
Péinière Saint-Nicolas	arbres en pot - naissances	1 580.91 \$
Pièces d'auto Guill Val Bélair	huiles pour les camions, pièces - voirie	166.16 \$
Pneus Béisle Québec Inc.	Pneus -Camion Freightliner	3 534.84 \$
Plastique Multifab Inc.	fournitures - édifices	40.43 \$
Postes Canada	Shannon Express - avril	571.86 \$
Produits Sanitaires MG	Fournitures - édifices	121.79 \$
Publicité CCH	Mises à jour	373.80 \$
Puribec Inc.	testes d'eau	138.17 \$
Quincaillerie Durand	peinture les jeux et clôtures	289.66 \$
Raymond Robitaille Exc. Inc.	contrat déneigement - avril & travaux Kilkenny	74 329.08 \$
Réal Huot Inc.	pièces pour aqueduc	391.34 \$
Référence Systèmes	Achat d'ordinateur / entretien, etc..	6 917.96 \$
Regroupement Québec Oiseaux	abonnement - biblio	22.95 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels - alarmes	133.83 \$
Réseau Biblio	Support Annuel	29 298.56 \$
Réseau de Transport de la Cap.	contrat - autobus	58 029.17 \$
Revenu Québec	DAS - périodes 16-17-18	37 641.02 \$
Ricardo	renouvellement - revue	45.98 \$
R.P.M. Audio	pièces pour micro/haut-parleurs au Shannon Hall	365.48 \$
Sani Orléans	pompape - base	1 008.91 \$
Scell-Tech	balayage des rues	13 555.56 \$
Sel Warwick	chlorure calcium - route de contournement	676.05 \$
Service Pro Mobile	appel de service et pièces - incendies	1 135.75 \$
Signalisation Lévis	Signalisation	777.69 \$
Société piste J-Cartier/Portneuf	contribution annuelle 2013	6 699.00 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau - bureau et incendies	3 377.77 \$
Talbot Équipement Ltée.	pièces - aqueduc	445.79 \$
Tessier Récréo-Parc	Ouverture jeu d'eau	517.39 \$
Toutou Concept	location - jeux - Winterfest	500.00 \$
Turcotte 1989 Inc.	honoraires professionnels - aqueduc	289.74 \$
Unicoop	pièces	12.81 \$
Vanessa Paquet-Labbé	fournitures de bureau et permis de réunion	286.01 \$
Véronique Asselin	honoraires professionnel - cours de peinture	2 429.13 \$
Ville de Québec	boues de fosses septiques	38.40 \$
Visa	dépôt APCHQ, équip., fournit., repas, hôtels CCFA, etc..	3 095.26 \$
Voice of English Quebec	publicité	650.00 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage public - avril 2013	1 283.41 \$
Wolseley	pièces et fournitures - voirie et aqueduc	894.53 \$
	<b>Total</b>	<b>811 347.88 \$</b>

92-06-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13) Organisation administrative****13.1 Autorisation d'embauche de monsieur André Girard, à titre de journalier saisonnier pour la période estivale, au Service des Travaux publics**

93-06-13

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison estivale ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, M. André Girard comme journalier saisonnier au Service des Travaux publics pour la saison estivale ;

*QUE* l'embauche soit à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, du 6 mai 2013 au 2 novembre 2013 ;

*ET QUE* la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Autorisation d'embauche de madame Joanne Gosselin, à titre de secrétaire-réceptionniste, en remplacement d'un congé de maternité, au Service des Finances et du Greffe**

94-06-13

*CONSIDÉRANT* la résolution 205-11-2012 autorisant l'embauche de Madame Lindsay Roach comme Secrétaire/Réceptionniste au Service des Finances et du Greffe ;

*CONSIDÉRANT* le départ récent de Mme Lindsay Roach pour un congé de maternité ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de remplacer celle-ci uniquement pour la durée de tel congé ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée conditionnelle, Madame Joanne Gosselin comme Secrétaire/Réceptionniste à temps plein, sur appel, à partir du début du congé de maternité ;

*QUE* tel contrat pourra prendre fin sur un avis de deux (2) semaines ;

*ET QUE* la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial 1 établi par le budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14) Finances et Greffe**

**14.1 Rapport du trésorier, Rapport des vérificateurs et Rapport financier 2012 de la Municipalité**

Ce point a été traité après l'article 1 de l'ordre du jour.

**14.2 Dépôt – Certificat de maintien de l'équité salariale 2013**

DÉPÔT

Le Directeur général fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal du Certificat de maintien de l'équité salariale 2013 de la Municipalité de Shannon.

**14.3 Modification du tarif des compteurs d'eau**

95-06-13

*CONSIDÉRANT* la résolution 233-12-2012 adoptant la grille des taux et tarifs 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les articles 6.4 au 6.6 du *Règlement (416) relatif à l'économie et à la protection de l'eau potable* stipulent que les compteurs d'eau et ses équipements seront fournis par la municipalité et devront être remboursés par le requérant ;

*CONSIDÉRANT* le tarif pour les compteurs d'eau et ses équipements est indiqué à 300\$ dans la grille des taux et tarifs 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le coût réel de la Municipalité des compteurs d'eau sera de 380\$ à partir du 1 juin 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, la grille modifiée des taux et tarifs 2013, pour refléter le nouveau prix de compteurs d'eau à 380\$, à compter du 1 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.4 Renouvellement du placement à court terme d'une portion de la réserve financière de l'aqueduc**

96-06-13

*CONSIDÉRANT* les articles 203 et 1094.8 du *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* les différentes offres de placement reçues et présentées par le Directeur général ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'institution financière de la Municipalité offre les meilleurs conditions incluant la possibilité de profiter de ristournes annuelles substantielles ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le placement de la réserve financière de l'aqueduc à raison de 700 000\$ pour une période d'un an, au taux de 1,27%, après affectation du budget 2012 auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Piémont Laurentien ;

*QUE* les intérêts, payable annuellement, soient versés au compte de la réserve financière de la Municipalité ;

*ET QUE* Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout document pour donner suite à la présente pour et au nom de la Municipalité de Shannon, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15) Varia et déclarations des conseillers**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**16) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 21h30.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général